



RAPPORT ANNUEL 2019

PRIX ET QUALITE DU SERVICE PUBLIC DE L'EAU POTABLE

Indication au lecteur

Ce rapport annuel est présenté conformément au décret n°95-635 du 6 mai 1995, complété par le décret n°2007-675 du 2 mai 2007 et à l'article L2224 - 5 du code général des collectivités territoriales.

Tout renseignement concernant la réglementation en vigueur, la définition et le calcul des différents indicateurs peuvent être obtenus sur le site www.services.eaufrance.fr, rubrique « l'Observatoire »

Les données techniques contenues dans ce rapport sont tirées ou déduites des comptes rendus techniques du délégataire du service public d'assainissement collectif ou transmises par lui, ainsi que de la mission de contrôle de l'affermage de la CAESM.

TABLE DES MATIÈRES

I.	Les caractéristiques du service	3
II.	La tarification et les recettes du service	18
III.	Les modalités de tarification	18
IV.	La facture d'eau.....	20
V.	Les recettes du service	21
VI.	Les indicateurs de performance.....	21
VII.	L'extinction de la dette	26
VIII.	Le taux d'impayés.....	26
IX.	La gestion des réclamations.....	26
X.	Le financement des investissements.....	26
XI.	Les travaux de suppression des branchements en plomb.....	27
XII.	La dette.....	27
XIII.	Les projets et les travaux	27
XIV.	Le programme pluriannuel de travaux	28
XV.	Les actions de solidarité et de coopération décentralisée	28

I. Les caractéristiques du service

A. Le territoire desservi

Un contrat d'affermage est entré en vigueur le 1^{er} avril 2015 pour une durée de 12 ans, il concerne 14 Communes :

Anses-d'Arlet	Rivière-Salée
Diamant	Sainte-Anne
Ducos	Sainte-Luce
François	Saint-Esprit
Marin	Trinité
Robert	Trois-ilets
Rivière-Pilote	Vauclin

NB : Depuis le 01/01/2017 les villes de La TRINITE et ROBERT ont rejoint la Communauté d'Agglomération Pays Nord Martinique (CAP NORD).

Les 12 Communes du périmètre de la Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud Martinique (CAESM) sont desservies par le service public de l'eau potable.

Une Commission de Consultation des Services Publics Locaux (CCSPL) se réunit 1 à 2 fois par an.

Cette disposition répond aux vœux formulés, tant par les associations de consommateurs que par les élus, d'être plus directement associés à la gestion, au contrôle et à l'amélioration des services publics locaux, notamment ceux qui sont délégués à des opérateurs privés.



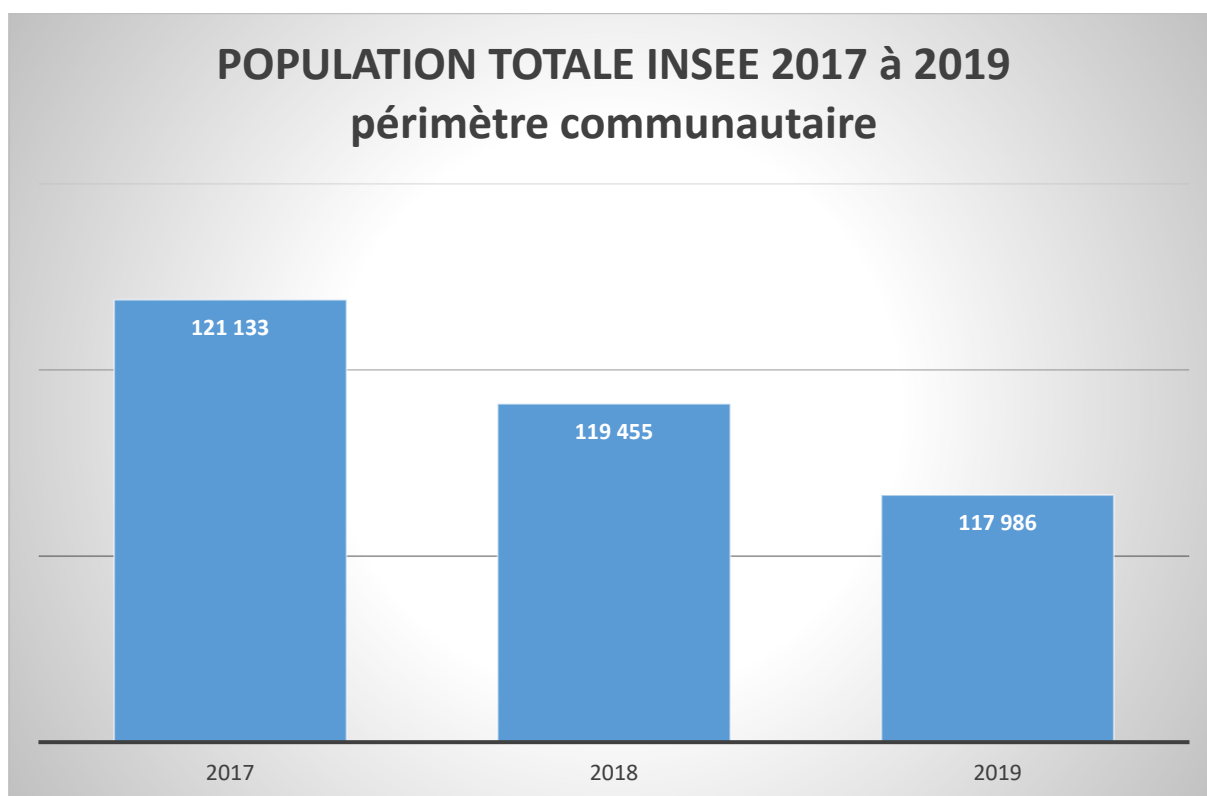
B. Le nombre d'habitants desservis – D101.0

Il s'agit d'un indicateur descriptif du service, il permet d'apprécier sa taille. La population totale est ici considérée (population municipale + population comptée à part). Elle est extraite du tableau INSEE des populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020 – date de référence statistique : 1^{er} janvier 2017.

Population totale INSEE					
	Publié 31/12/2017	Publié 31/12/2018	Publié 31/12/2019	Ecart 2019 / 2018	
Commune	1er janvier 2018	1er janvier 2019	1er janvier 2020	En valeur	En %
année concernée	2017	2018	2019		
Les Anses d'Arlet	3 791	3 686	3 640	-46	-1,25%
Le diamant	6 054	5 886	5 716	-170	-2,89%
Ducos	18 125	17 713	17 657	-56	-0,32%
Le François	17 901	17 524	17 262	-262	-1,50%
Le marin	9 300	9 262	8 937	-325	-3,51%
Rivière Pilote	12 221	12 278	12 067	-211	-1,72%
Rivière Salée	12 628	12 313	12 387	74	0,60%
Saint-Esprit	9 463	9 511	9 520	9	0,09%
Saint-Anne	4 353	4 280	4 356	76	1,78%
Sainte-Luce	10 238	10 283	10 037	-246	-2,39%
Trois îlets	7 777	7 621	7 466	-155	-2,03%
Vauclin	9 282	9 098	8 941	-157	-1,73%
S/Total	121 133	119 455	117 986	-1 469	-1,23%
Robert	23 342	23 475	22 928	-547	-2,33%
Trinité	13 000	12 701	12 416	-285	-2,24%
S/Total	36 342	36 176	35 344	-832	-2,30%

La population totale de l'ESPACE SUD en 2019 est de 117 986 habitants. On peut dire que la baisse est significative par rapport à 2017. En effet, elle est supérieure à 2%. Elle représente 31.2% de la population totale du territoire (377 711 habitants).

1. Synoptique de l'évolution de la population totale du périmètre communautaire



C. Les ressources

La Communauté d'agglomération de l'Espace Sud utilise pour sa production d'eau potable différents points de prélèvement.

1. Localisation des points de prélèvement et nature des ressources utilisées.

L'alimentation en eau potable est principalement assurée à partir de trois ressources :

Rivière Blanche, ressource principale

Rivière Lézarde,

Rivière Capot, un achat d'eau en gros à l'usine de VIVE exploité par la CTM

Par ailleurs, un achat d'eau limité est effectué auprès de la SMDS (à partir du réseau du Syndicat des Communes du Nord Atlantique SCNA) pour 0,2% de la production.

Notons que :

- Deux forages à Rivière Blanche, Commune de Saint-Joseph (le long de la route des gués) sont en attente d'autorisation d'exploitation.

2. Les volumes produits et achetés

Le volume total produit par la C.A.E.S.M en 2019 est de 14 963 755 m³, le volume acheté est lui de 4 535 784 m³ soit un volume total pour la production de **19 499 539 m³**.

VOLUMES PRODUITS ET ACHETES (m3)							
Année	Rivière Blanche	Directoire	Total CAESM	Achat Cosmy	Achat SMDS	Total achats d'eau	Total production
2019	9 865 161	5 098 594	14 963 755	4 494 747	41 037	4 535 784	19 499 539
Part %	50.59%	26.15%	76.74%	23.05%	0.21%	23.26%	

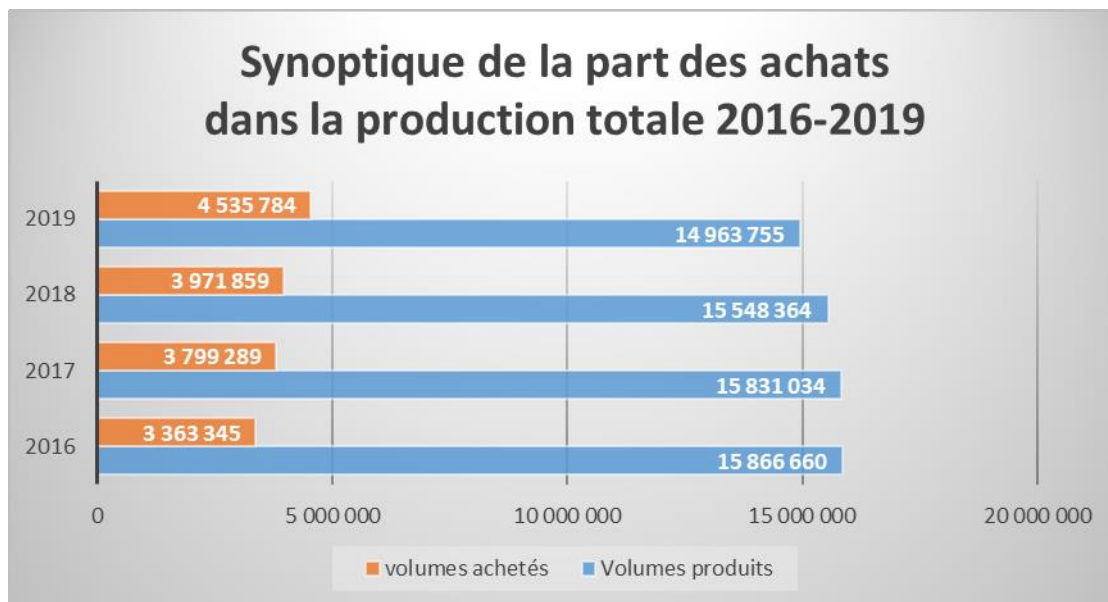
Pour rappel, les chiffres en 2018 :

VOLUMES PRODUITS ET ACHETES (m3)							
Année	Rivière Blanche	Directoire	Total CAESM	Achat Cosmy	Achat SMDS	Total achats d'eau	Total production
2018	9 897 537	5 650 827	15 548 364	3 902 047	69 812	3 971 859	19 520 223
Part %	50.70%	28.95%	79.65%	19.99%	0.36%	20.35%	

On peut donc noter une diminution du total de la production entre 2018 et 2019 équivalente à 20 684 m³.

Il s'agit d'une baisse de – 0,11% par rapport à 2018.

Retour historique (achats d'eau + production)

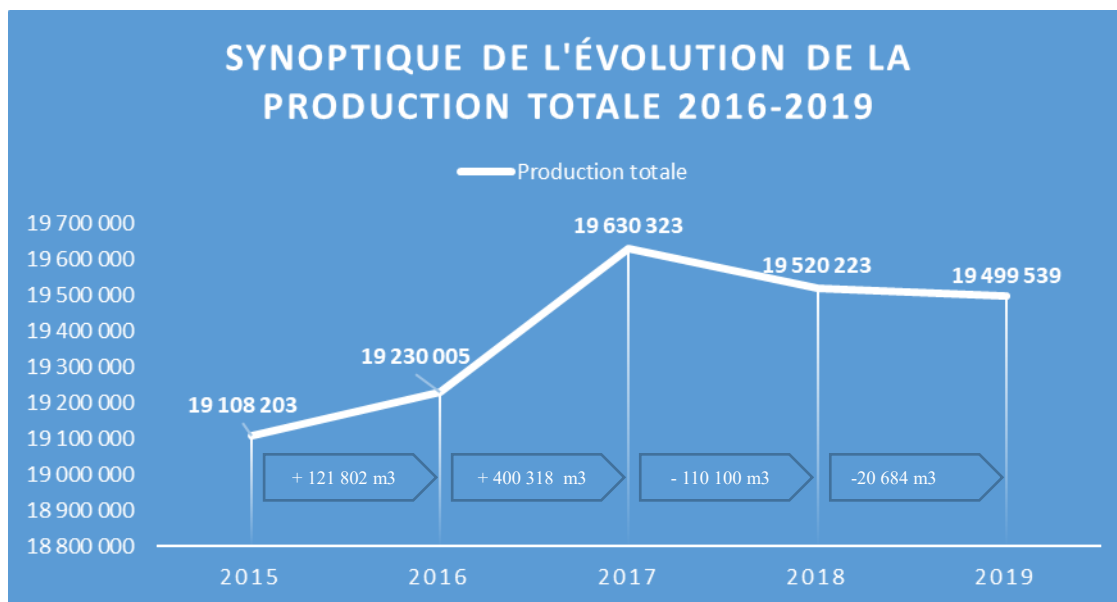


En 2019 les achats d'eau réalisés représentent 23.26% de la production totale ; Une augmentation de 14,20% par rapport à 2018.

Variation des données de la production totale entre 2018 et 2019

VOLUMES PRODUITS ET ACHETES (m3)							
Année	Rivière Blanche	Directoire	Total CAESM	Achat Cosmy	Achat SMDS	Total achats d'eau	Total production
2018	9 897 537	5 650 827	15 548 364	3 902 047	69 812	3 971 859	19 520 223
2019	9 865 161	5 098 594	14 963 755	4 494 747	41 037	4 535 784	19 499 539
Variation m³	-32 376	-552 233	-584 609	592 700	-28 775	563 925	- 20 684
Variation 2019/2018	-0.33%	-9.77%	-3.76%	15.19%	-41.22%	14.20%	-0.11%

Retour historique sur la production totale



Variation des données des volumes prélevés entre 2018 et 2019

			ECARTS	
Volumes prélevés	2018	2019	En valeur (m³)	En %
Rivière Blanche	10 469 556	10 307 900	-161 656	-1.54%
Directoire (EB importée)	6 213 357	5 658 528	-554 829	-8.93%
TOTAL	16 682 913	15 966 428	-716 485	- 4.29%

Variation des données volume prélevé, volume produit, entre 2018 et 2019

			ECARTS	
Libellé	2018	2019	En valeur (m³)	En %
Volume prélevé	16 682 913	15 966 428	-716 485	-4.29%
Volume produit	15 548 364	14 963 755	-584 609	-3.76%
Écart	- 1 134 549	- 1 002 673	131 876	

En 2019, le nombre d'abonnés desservis par le contrat eau est de 74 070. Ils sont répartis comme suit (source RAD SME 2019) :

Type	2017	2018	2019	Variation	Variation %
Particuliers	70 294	68 187	68 221	34	0.05%
Collectivités	777	837	834	-3	-0.36%
Professionnels	386	4 182	4 887	705	16.86%
Autres	99	163	128	-35	-21.47%
TOTAL Contrat	71 556	73 369	74 070	701	0.96%
DONT					
CAESM	57 713	59 466	60 100	634	1.07%
ROB/TRI	13 843	13 903	13 970	67	0.48%

NB : Pour l'exercice 2017, le RAD SME 2017 indique 72 794 en nombre d'abonnés desservis par le contrat (soit 58 944 CAESM et 13 850 Rob/Tri.)

On constate une augmentation de 0,96% par rapport à 2018 soit 701 abonnés.

D. Le nombre d'abonnements

1. Le nombre d'abonnés

Nombre d'abonnés desservis par commune pour les années 2017 à 2019 (source RAD SME)

COMMUNE	Total abonnés 2017	Total abonnés 2018	Total abonnés 2019	Variation en nombre	Variation %
Anses d'Arlet	2 097	2 127	2 149	22	1,03%
Diamant	3 218	3 250	3 291	41	1,26%
Ducos	7 897	7 932	8 010	78	0,98%
François	8 054	8 137	8 266	129	1,59%
Marin	4 266	4 305	4 344	39	0,91%
Rivière-Pilote	5 854	5 871	5 924	53	0,90%
Rivière-Salée	6 256	6 286	6 312	26	0,41%
Saint-Esprit	4 167	4 246	4 249	3	0,07%
Sainte-Anne	2 830	2 851	2 870	19	0,67%
Sainte-Luce	4 167	5 440	5 496	56	1,03%
Trois-Ilets	3 958	4 025	4 129	104	2,58%
Vauclin	4 949	4 996	5 060	64	1,28%
S/TOTAL CAESM	57 713	59 466	60 100	634	1,07%
Trinité	5 638	5 654	5 656	2	0,04%
Robert	8 205	8 249	8 314	65	0,79%
S/TOTAL ROB/TRI	13 843	13 903	13 970	67	0,48%
TOTAL CONTRAT	71 556	73 369	74 070	701	0,96%

Le nombre d'abonnés 2019 desservis pour la CAESM est 60 100, soit +1.07% par rapport à 2018.

E. Volumes vendus (distribués) au cours de l'exercice 2019 (Source CRP SME – RPQS)

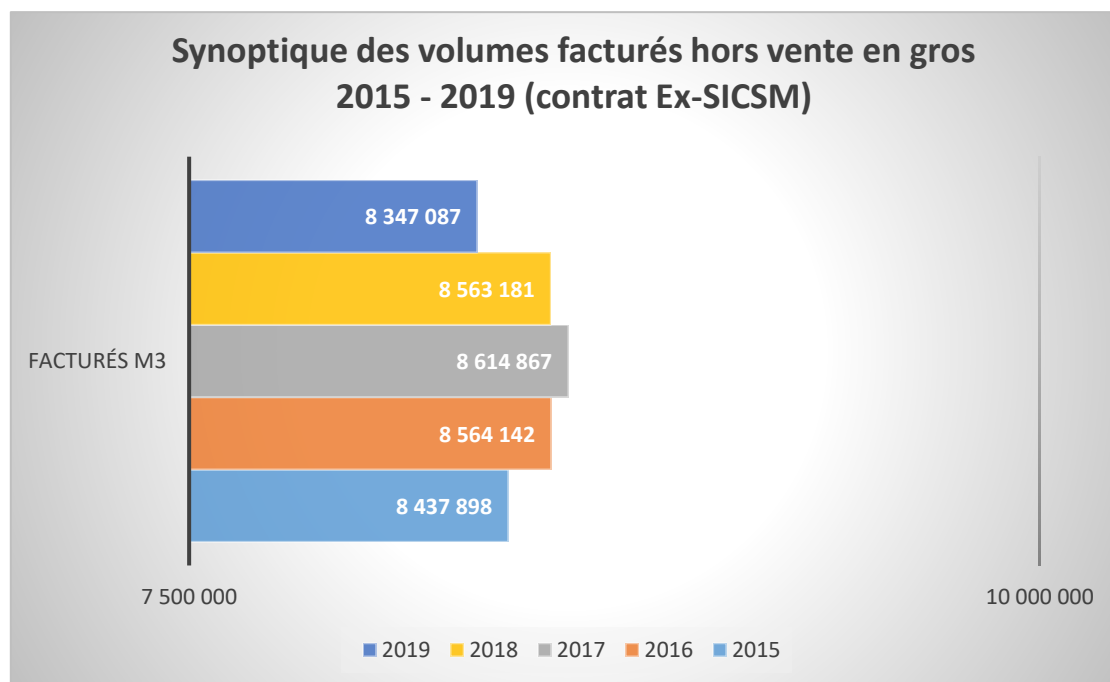
Une vente d'eau est réalisée en direction :

- SCNA pour alimenter le quartier Vert-Pré au Robert ;
- CACEM pour alimenter les Communes du Lamentin et de Saint-Joseph.

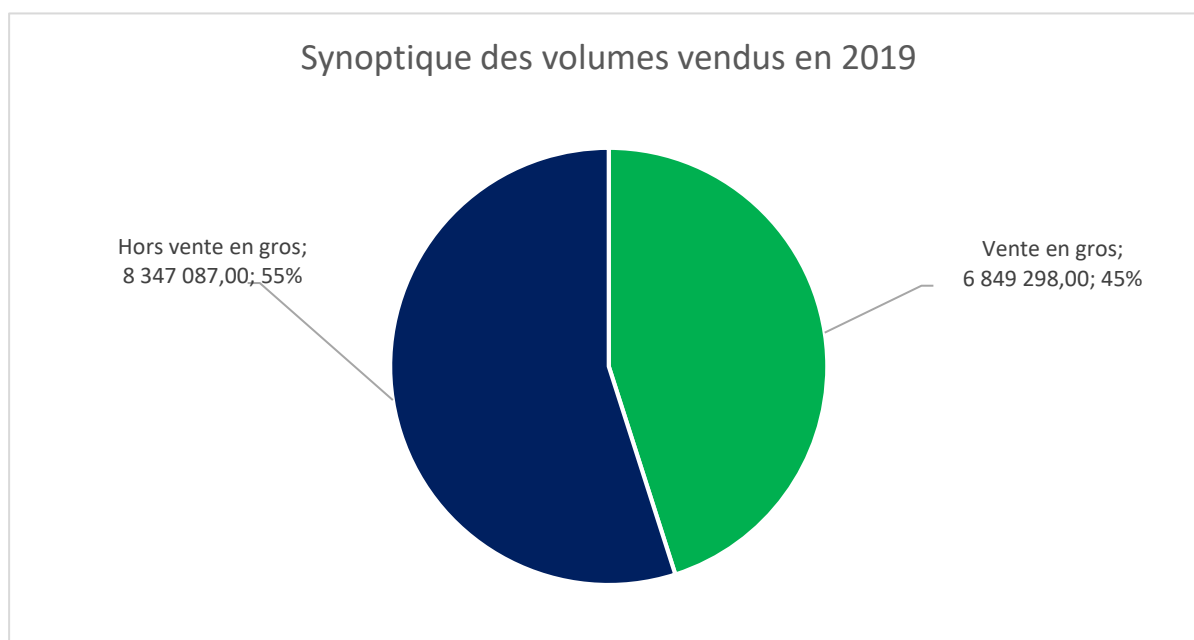
Par ailleurs, les ventes d'eau concernent aussi :

2019	Volumes vendus (m³/an)	CAESM	ROB/TRI	Commun (bornes)
Abonnés domestiques	7 622 216			
S/Total Domestiques	7 622 216	6 115 141	1 502 875	4 200
Gros consommateurs collectivités	215 436	154 939	60 497	
Gros consommateurs industriels	509 435	372 432	137 003	
S/Total Gros consommateurs (>6000m³/an)	724 871	527 371	197 500	
TOTAL des volumes facturés	8 347 087	6 642 512	1 700 375	4 200
Part	-	79.58%	20.37%	0.05%

COMMUNE	Volumes GC professionnels	Volumes GC collectivités	Volume total	Volume autres clients
Anses d'Arlet			230 874	230 874
Diamant	20 686		407 475	386 789
Ducos	27 328	93 577	904 662	783 757
François	70 029	36 747	1 025 733	918 957
Marin	31 303	6 580	467 524	429 641
Rivière-Pilote			553 895	553 895
Rivière-Salée			588 644	588 644
Saint-Esprit		9 437	366 578	357 141
Sainte-Anne	65 441	8 598	402 814	328 775
Sainte-Luce	70 761		603 927	533 166
Trois-Ilets	74 817		608 718	533 901
Vauclin	12 067		481 668	469 601
S/TOTAL CAESM	372 432	154 939	6 642 512	6 115 141
Trinité	40 189	48 645	633 818	544 984
Robert	96 814	11 852	1 066 557	957 891
S/TOTAL ROB/TRI	137 003	60 497	1 700 375	1 502 875
BORNES DE PUISAGE			4 200	4 200
TOTAL CONTRAT	509 435	215 436	8 347 087	7 622 216



(Source : **Rapport Annuel du Délégué**)

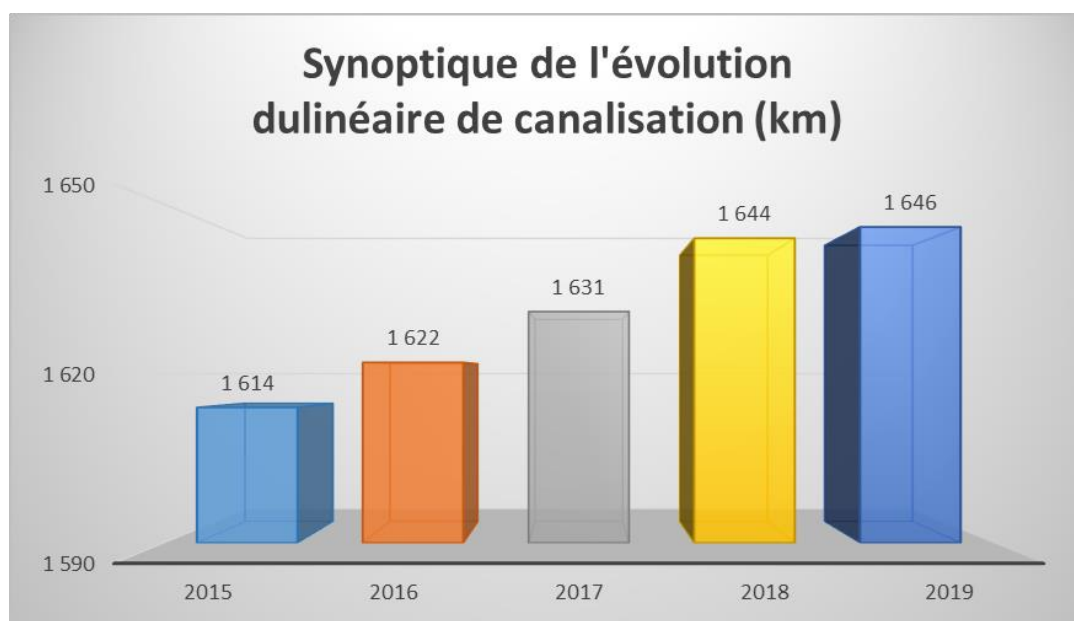


F. Le réseau (source RAD 2019)

Les canalisations

La longueur du réseau est de 1 646 km au 31 décembre 2019. Le diamètre le plus répandu sur le territoire est compris entre 100 -199 mm. Le matériau est en majorité en PVC avec 10 88 km.

Année	2015	2016	2017	2018	2019
Canalisations	1 614	1 622	1 631	1 644	1 646



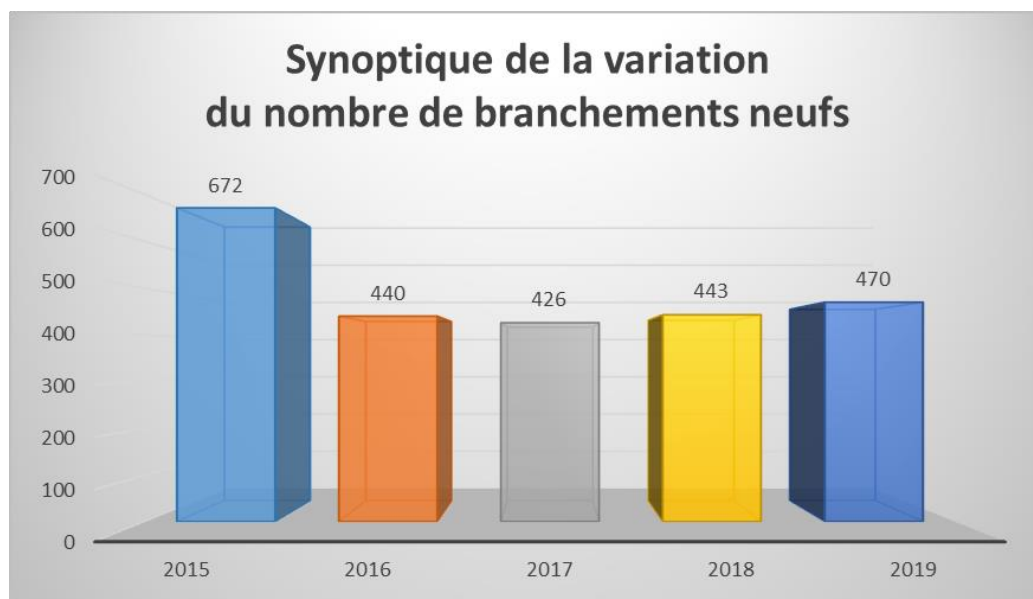
Le réseau du périmètre contractuel par diamètre et type de matériau (source RAD SME 2019)

Linéaire de canalisation (ml)									
Diamètre / Matériau	Fonte	PE	Amiante ciment	PVC	Acier	Béton	Autres	Inconnu	Total
<50 mm	-	561	-	1 532	-	-	1 036	31	3 160
50-99 mm	30 156	44 508	-	224 701	-	-	1 065	3	300 433
100-199 mm	167 527	67 866	-	809 203	-	-	-	1 678	1 046 275
200-299 mm	77 929	13 749	-	51 745	13	-	-	99	143 536
300-499 mm	72 990	3 009	-	-	-	-	17	-	76 015
500-700 mm	66 108	-	-	-	-	-	-	-	66 108
>700 mm	4 138	-	-	-	-	-	-	-	4 138
Inconnu	179	-	-	1 445	-	-	244	4 507	6 375
Total	419 028	129 693	-	1 088 626	13	-	2 363	6 318	1 646 041

Linéaire de canalisation (ml)									
Matériau/Diamètre (mm)	<50	50-99	100-199	200-299	300-499	500-700	>700	Inconnu	Total
Fonte ductile	-	5 138	45 791	45 282	66 358	37 336	2 015	36	201 954
Fonte grise	-	83	8	119	-	-	-	-	210
Fonte indéterminée	-	24 935	121 729	32 528	6 631	28 773	2 123	144	216 863
PE bandes bleues	283	37 378	50 802	10 511	3 009	-	-	-	101 983
PE indéterminé	278	7 130	17 064	3 238	-	-	-	-	27 710
PVC mono-orienté	1 532	224 701	808 197	50 248	-	-	-	1 445	1 086 122
PVC bi-orienté	-	-	942	1 497	-	-	-	-	2 439
PVC indéterminé	-	-	65	-	-	-	-	-	65
Acier	-	-	-	13	-	-	-	-	13
Autre	1 036	1 065	-	-	17	-	-	244	2 363
Inconnu	31	3	1 678	99	-	-	-	4 507	6 318
Total	3 160	300 433	1 046 275	143 536	76 015	66 108	4 138	6 375	1 646 041

Les branchements neufs

Année	2015	2016	2017	2018	2019
Branchements neufs	672	440	426	443	470



Répartition des branchements neufs par commune (source RAD SME 2019)

COMMUNE	BRANCHEMENTS NEUFS
Diamant	21
Ducos	50
François	56
Les Anses d'Arlet	18
Les Trois Ilets	39
Marin	40
Rivière Pilote	20
Rivière Salée	55
Robert (ES)	37
Saint Esprit	21
Sainte Anne	11
Sainte Luce	45
Trinité (ES)	16
Vauclin	41
Total général	470

Pyramide des compteurs

Le tableau ci-dessous est issu du RAD 2019 de la Société Martiniquaise des Eaux. Il détaille le parc de compteurs arrêté au 31 décembre 2019.

COMMUNES	1982	1985	1990	1996	1997	1998	1999	2000	2001	2002	2003	2004	2005	2006	2007	2008	2009	2010	2011	2012	2013	2014	2015	2016	2017	2018	2019	Total général
Diamant						1	71	11	17	50	117	254	140	13	44	57	29	54	87	152	298	295	398	157	173	307	574	3299
Ducos	2						144	21	40	73	156	297	328	27	125	161	103	111	489	119	197	729	644	514	404	578	2737	7999
François						1	110	43	73	196	182	306	252	91	146	219	176	183	291	278	556	788	740	507	699	704	1729	8270
Les Anses d'Arlet						1	28	3	3	7	37	207	10	7	28	68	33	106	281	120	169	193	102	145	147	329	118	2142
Les Trois Ilets							39	7	12	9	55	62	45	19	65	77	15	9	196	87	401	523	272	264	140	539	1277	4113
Marin							115	26	85	40	84	18	38	21	93	190	43	61	384	108	442	372	183	243	248	127	1411	4332
Rivière Pilote						3	165	43	129	167	306	228	304	144	152	270	44	378	754	234	395	562	506	171	457	173	318	5903
Rivière Salée							110	23	137	106	207	140	275	212	106	205	288	556	1018	317	254	460	492	365	452	203	391	6317
Robert (ES)						1	138	45	48	92	318	512	320	16	72	278	205	98	280	498	127	806	692	753	679	1255	1028	8261
Saint Esprit		1					122	39	82	100	110	130	245	23	67	113	48	280	442	403	255	414	276	268	264	200	373	4255
Sainte Anne							152	28	134	36	71	14	37	35	78	77	30	15	450	79	142	204	173	92	139	514	372	2872
Sainte Luce						1	178	28	116	189	101	342	301	88	166	176	128	537	188	491	334	703	303	315	282	220	283	5470
Trinité (ES)			1				67	25	30	69	121	564	257	107	156	117	146	520	499	200	360	309	521	331	519	222	480	5621
Vauclin	1			1	1		86	31	56	105	73	177	280	78	102	205	69	538	652	212	302	640	231	215	373	363	261	5052
Total général	3	1	1	1	1	8	1525	373	962	1239	1938	3251	2832	881	1400	2213	1357	3446	6011	3298	4232	6998	5533	4340	4976	5734	11352	73906
Age des compteurs	37	34	29	23	22	21	20	19	18	17	16	15	14	13	12	11	10	9	8	7	6	5	4	3	2	1	0	
Poids pondéré de l'âge des compteurs	111	34	29	23	22	168	30500	7087	17316	21063	31008	48765	39648	11453	16800	24343	13570	31014	48088	23086	25392	34990	22132	13020	9952	5734	0	475348

G. Les réservoirs *(source RAD 2019 SME)*

Au 31 décembre 2019 le service de l'eau potable du Périmètre Communautaire compte une centaine de réservoirs pour une **capacité globale totale de stockage de 59 830 m³**.

On peut dire que la collectivité dispose d'une réserve de moins de trois jours pour desservir ses 60 100 abonnés.

La collectivité envisage la construction de nouveaux réservoirs à court terme :

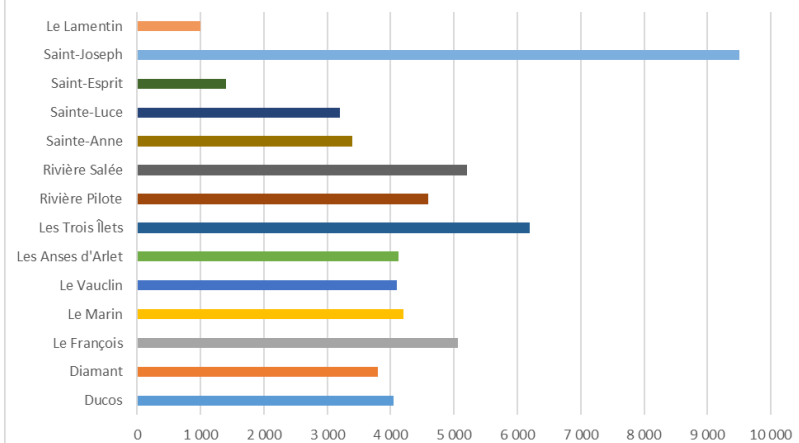
- Morne WAN, commune de Rivière Pilote ;
- Morne Pitault, commune de Ducos ;
- Morne Vent, commune de Rivière Pilote ;
- L'Epinay, commune de Sainte Luce.

Ces projets devraient permettre de renforcer la capacité globale de stockage.

Commune	Nbre réservoir	Volume utile m ³
Ducos	7	4 050
Diamant	10	3 800
Le François	10	5 060
Le Marin	9	4 200
Le Vauclin	9	4 100
Les Anses d'Arlet	7	4 120
Les Trois Îlets	8	6 200
Rivière Pilote	10	4 600
Rivière Salée	10	5 200
Sainte-Anne	8	3 400
Sainte-Luce	6	3 200
Saint-Esprit	3	1 400
Saint-Joseph	2	9 500
Le Lamentin	1	1 000
Total	100	59 830

C.A.E.S.M

Synoptique des volumes utiles (m3) par commune
Année 2019



II. La tarification et les recettes du service **D102.0**

A. Les modalités de tarification (source CARE 2019 SME)

Le service de l'eau de la C.A.E.S.M et pour l'ensemble du contrat d'affermage (Robert et Trinité – CAP NORD) est assujéti à la TVA, mais aussi à des redevances (pollution ; préservation de la ressource en eau) et à l'octroi de mer (CTM).

TAXES et REDEVANCES pour les organismes publics

	prix 01/01/2018	prix 01/01/2019	prix 01/01/2020	Destinataires
Redevance Pollution	0,2500	0,2600	0,2600	ODE
Redevance Préservation de la ressource en Eau	0,0550	0,0550	0,0550	ODE
Octroi de Mer Régional	1,5%	1,5%	101,5%	CTM
TVA	2,1 %	2,1 %	2,1 %	Trésor public

NB : « Octroi de mer Régional » : lire 1.5% et non 101.5%.

1. Le type de tarification (source CARE 2019 SME)

Côté délégataire

Le tarif se décompose en deux parties. Une partie fixe, qui est appelée « **abonnement** » qui englobe les charges fixes et la location compteur. Cette partie a un montant qui diffère en fonction du diamètre du compteur.

Une partie variable, par tranches semestrielles de volume consommé.

	prix de base 01/04/2015	prix actualisé 01/01/2017	prix actualisé 01/01/2018	prix actualisé 01/01/2019	prix actualisé 01/01/2020
Actualisation K	1,0000	0,9994	1,0144	1,0363	1,0439
Abonnement					
Abonnement cptr. 15 mm	22,00	21,99	22,32	22,80	22,97
Abonnement cptr. 20 mm	37,00	36,98	37,53	38,34	38,62
Abonnement cptr. 30 mm	62,00	61,96	62,89	64,25	64,72
Abonnement cptr. 40 mm	108,00	107,94	109,56	111,92	112,74
Abonnement cptr. 60 mm	200,00	199,88	202,88	207,26	208,78
Abonnement cptr. 80 mm	276,00	275,83	279,97	286,02	288,12
Abonnement cptr. 100 mm	551,00	550,67	558,93	571,00	575,19
Abonnement cptr. 150 mm	551,00	550,67	558,93	571,00	575,19
Consommation					
Tranches semestrielles					
de 0 à 25 m3	1,0700	1,0694	1,0854	1,1088	1,1170
de 26 à 50 m3	1,5000	1,4991	1,5216	1,5545	1,5659
de 51 à 3000 m3	1,5000	1,4991	1,5216	1,5545	1,5659
de 3001 à 6000 m3	1,5000	1,4991	1,5216	1,5545	1,5659
de 6001 à 12000 m3	1,5000	1,4991	1,5216	1,5545	1,5659
de 12 001 à 24 000 m3	1,5000	1,4991	1,5216	1,5545	1,5659
au de-là de 24 000 m3	1,5000	1,4991	1,5216	1,5545	1,5659

Côté CAESM

Deux délibérations fixent le prix du service par semestre et par tranche de consommation :

- N°11/2015 relative à la grille tarifaire de la part syndicale Eau Potable
- N° 32/2019 modification de la part communautaire de la redevance d'eau potable

CONSOMMATION PAR SEMESTRE		PART COMMUNAUTAIRE EN EUROS
Entre (en m3)	Et (en m3)	
0	25	0,4083
25	50	0,4083
50	3000	0,4403
3000	6000	0,6075
6000	12000	0,2527
12000	24000	0,6173
24000	INFINI	0,4261



B. La facture d'eau

Communauté d'Agglomération
du Sud Martinique

Communauté d'Agglomération Espace Sud Martinique (périmètre ex-SICSM)

Facture annuelle d'un client ayant consommé 120 m³

établie sur la base des tarifs connus au 31 décembre 2019

	M ³	Prix unitaire 2020	Montant 2020	Prix unitaire 2019	Montant 2019	Evolution 2020/2019
SERVICE EAU POTABLE						
Part du délégataire						
Abonnement semestriel		22,97	45,93	22,80	45,60	0,7%
Consommation de 0 à 25 m ³	50	1,1170	55,85	1,1088	55,44	0,7%
de 26 à 50 m ³	50	1,5659	78,29	1,5545	77,73	0,7%
de 51 à 3000 m ³	20	1,5659	31,32	1,5545	31,09	0,7%
Part de la Collectivité						
Consommation de 0 à 25 m ³	50	0,4083	20,42	0,6083	30,42	-32,9%
de 26 à 50 m ³	50	0,4083	20,42	0,6083	30,42	-32,9%
de 51 à 3000 m ³	20	0,4403	8,81	0,6403	12,81	-31,2%
Organismes publics						
Redevance Pollution	120	0,2600	31,20	0,2600	31,20	
Redevance préservation de la ressource en Eau	120	0,0550	6,60	0,0550	6,60	
Octroi de Mer Régional			4,48		4,82	-7,0%
Sous-total hors TVA			303,32		326,13	-7,0%
TVA à 2,1 %			6,28		6,75	-7,0%
Total TTC			309,60		332,88	-7,0%
m³ TTC			2,58		2,77	-7,0%
m³ TTC hors abonnement			2,19		2,39	-8,2%

C. Les recettes du service

1. Extrait du compte annuel de résultat 2019 de la SME

	2018	2019	% par rapport au total des recettes	Augmentation 2018/2019
Vente d'eau aux abonnés	12 258 941	12 558 015	72%	2%
Vente d'eau en gros	3 193 495	3 488 451	20%	9%
Travaux et produits accessoires	1 446 928	1 495 224	9%	3%
Total	16 899 364	17 541 690	100%	4%

(Hors écritures, collectivités et autres organismes publics)

2. Éléments financiers 2019 (source service Finances CAESM)

La surtaxe ainsi que la TVA reversée à la CAESM par le fermier pour l'année 2019 :

Surtaxe :	4 344 934,22 €
TVA	294 883,85 €

III. Les indicateurs de performance (arrêté du 2 mai 2007 relatif aux rapports annuels (JO du 4 mai))

L'Office français de la biodiversité (O.F.B) s'est vu confié par la loi sur l'Eau et les Milieux Aquatiques, le pilotage de l'observatoire des services publics d'eau potable et d'assainissement. Ce dernier offre un accès national en ligne (www.eaufrance.fr) aux données sur l'organisation, la gestion et la performance des services publics d'eau potable et d'assainissement.

Ce portail permet notamment de diffuser largement les données de performance des services et ainsi d'améliorer l'information des usagers et plus largement du grand public.

La dernière édition de Rapport National des données SISPEA (Synthèse) est de juin 2020 et présente les données de 2017.

A. La qualité des eaux distribuées – P 101.1 et P 101.2

Pourcentage de prélèvements jugés conformes à la réglementation en vigueur (synthèse des analyses Production et Distribution, source SME)

ANNEE	2015	2016	2017	2018	2019
Analyses microbiologiques	100%	99,6%	100%	100%	100%
Analyses physico-chimiques	100%	100%	100%	100%	99,4%

Ci-après un tableau récapitulatif de l'ensemble des contrôles réalisés à la ressource, sur l'eau produite et sur l'eau distribuée :

2019	RESSOURCE	PRODUCTION	DISTRIBUTION
<i>Microbiologique</i>			
Bulletin	36	124	697
Paramètre	56	422	2 333
<i>Physico-chimiques</i>			
Bulletin	54	170	922
Paramètre	11 503	8 606	8 039

Les indicateurs de performance sur la qualité de l'eau du décret du 2 mai 2007			
	Bulletin		
	Global (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	Non-conforme (paramètres avec une limite de qualité uniquement)	% Conformité
Microbiologique	675	0	100%
Physico-chimique	168	1	99,4%

B. Connaissance et gestion patrimoniales - P 103.2B

La connaissance et la gestion patrimoniales sont une problématique centrale de la politique des services publics d'eau.

Cet indice évalue le niveau de connaissance des réseaux et la qualité de la gestion patrimoniale.

L'indice pour 2019 est de : **105/120 points**

Pour mémoire en 2018 il était de : 95/120 points (= 95/120 de 2015 à 2018)

Source : ICPR Société Martiniquaise des Eaux

Reste à réaliser :

- Localisation des branchements sur le plan des réseaux (10 points). *A ce jour, seuls les gros consommateurs et nouveaux branchements depuis 2015 sont localisés.*
- Existence et mise en œuvre d'une modélisation des réseaux sur au moins la moitié du linéaire de réseaux (5 points)

C. Le rendement de réseau - P 104.3

Volume produit (V1) 14 963 755

Volume importé (V2) 4 535 784

Volume exporté (V3) 6 849 298 (eau potable exportée)

Volume mis en distribution (V4) 12 650 241 (V1+V2-V3)

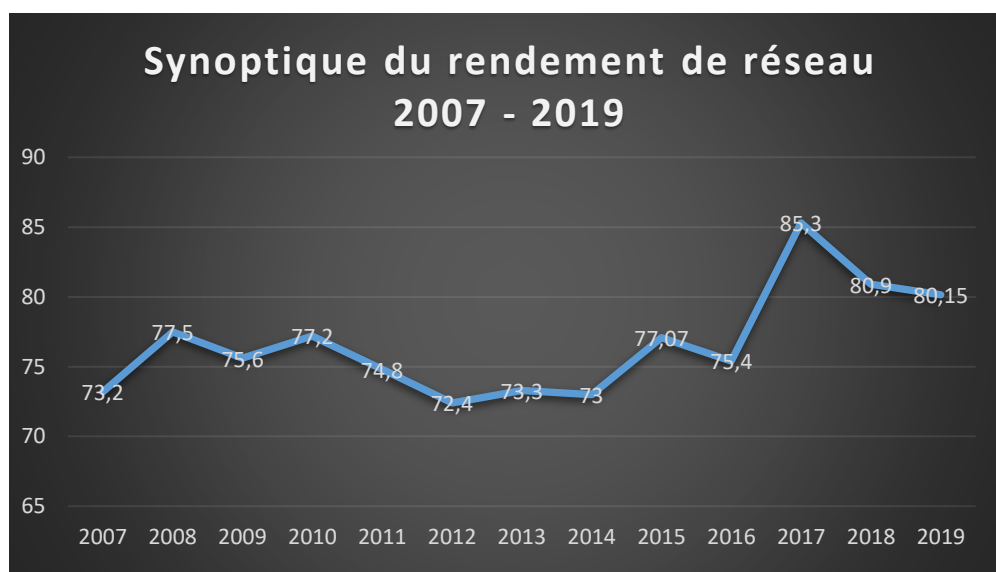
Volume de pertes (V5) 3 869 727 (V4 - V6)

Volume total consommé (V6) 8 780 514

Volume consommé par les abonnés (V7) 8 576 094 (soit 8 347 087 + 229 007 fuites après compteur)

Volume de service du réseau (V8) 204 420 (115 283 service réseau + 89137 consommé sans comptage)

Rendement du réseau = $((V6+V3) / (V1+V2)) * 100$ soit **80,15%**



D. L'indice linéaire des volumes non comptés - P105.3

Se calcule de la façon suivante :

$$Ic = (V4 - V7) / (365 \times \text{linéaire de réseau de desserte hors branchements})$$

$$\text{Soit } Ic = (12\,650\,241 - 8\,576\,094) / (365 \times 1\,646^*)$$

(* Robert et Trinité compris)

$$Ic = 6,7814 \text{ m}^3/\text{km}/\text{jour en 2019}$$

E. Indice linéaire de pertes en réseau (non contractuel) - P 106.3

Calculé de la façon suivante :

$$ilp = (V4 - V6) / (365 \times \text{linéaire de réseau de desserte hors branchements})$$

$$\text{Soit } ilp = (12\,650\,241 - 8\,780\,514) / (365 \times 1646^*)$$

(* Robert et Trinité compris)

L'indice linéaire de perte en réseau est de : 6.4411 m³/jour/km pour 2019.

F. Le taux de renouvellement des réseaux – P 107.2

Le calcul

Ln = linéaire de réseau remplacé l'année n.

$$Tr = ((Ln + Ln -1 + Ln-2 + Ln-3 + Ln-4) / 5) / (\text{linéaire de réseau de desserte}) \times 100$$

$$Tr = \underline{20,72} / 5 / \underline{1646} \times 100$$

Le taux moyen de renouvellement des réseaux d'eau potable est de : **0,25%**

G. La protection de la ressource – **P 108.3**

En 2019, l'indice d'avancement de la protection de la ressource en eau est de : **80 %**.
Aucune évolution depuis 2015.

Le niveau d'avancement de la démarche administrative et opérationnelle de protection de la ressource en eau est à « *arrêté préfectoral complètement mis en œuvre (terrain acquis, servitudes mises en place, travaux terminés)* ».

Pour atteindre un indice à 100%, il reste à mettre en place une procédure de suivi de l'application de l'arrêté.

H. Les interruptions de service non programmées – **P151.1**

En 2019, le nombre de coupures d'eau au cours de l'année dont les abonnés n'ont pas été informés à l'avance est de 509 pour le périmètre CAESM.

Cet indicateur est calculé de la façon suivante :

$(\text{Nombre de coupures} / \text{nombre d'abonnés}) * 1000 = 509 / 60100 * 1000$

soit 8,469 pour 1000 abonnés.

I. Délais d'ouverture des branchements – **D151.0** (source SME)

24 heures (hors samedi, dimanche et jours fériés).

« *Il s'agit du délai courant entre la date de réception par l'opérateur de la demande d'ouverture de branchement émanant de l'abonné et la date maximale de mise à disposition de l'eau au point de livraison de l'abonné* ».

J. Taux de respect d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés **P152.1** (source SME)

100%

K. L'extinction de la dette **P153.2**

	2015	2016	2017	2018	2019
L'encours de la dette au 31 décembre de l'année N-1	2 294 07€	2 080 347€	nc	1 360 174,02 €.	1 142 378,24€
Epargne brute annuelle	5 136 887€	2 751 788€	nc		1 944 377,11€
capacité de désendettement	0,45 an (5 mois)	0,75 an (9 mois)	nc	0,64 an (7,5 mois)	0,6 an

L. Le taux d'impayés **P154.0**

Le taux d'impayés est de **6.58%** hors vente en gros CACEM.

M. La gestion des réclamations **P155.1**

Elle est de 0,96 /1000 abonnés. Il faut noter que cet indice était de 0,86 / 1000 abonnés en 2018.

IV. Le financement des investissements

A. Travaux engagés pendant l'exercice

Travaux réalisés par le fermier (SME) en 2019 : **1 277 108, 87 €**

Il s'agit de travaux de renouvellement.

Travaux réalisés par la CAESM en 2019 : **1 008 184,50 €**

Il s'agit pour l'essentiel des travaux suivants :

- Structures (réhabilitation usines, renforcements de réseaux d'adduction, réservoirs), pour un montant de **750 933,01 €**
- Qualité, ressources, frais d'études (forage, périmètres de protection): **13 680 €**
- Extensions de réseaux : **243 571,49 €**

Un montant total de travaux à **2 285 293,37 €** pour **60 100 abonnés (C.A.E.S.M)** soit **38,02 € par abonné**.

Travaux et subventions

Montants des subventions	827 900 €
Montant des crédits d'investissement	2 870 801€

B. Les travaux de suppression des branchements en plomb

Il n'existe pas de branchement en plomb sur le territoire de l'Espace Sud.

C. La dette

	2015	2016	2017	2018	2019
L'encours de la dette au 31 décembre de l'année N-1	2 294 073€	2 080 347 €		1 360 174,02 €	1 142 378,24€
Montant remboursé durant l'exercice	311 700€	265 387 €		197 525,22 €	263 340,43€
* Dont capital	213 726€	190 463 €		152 825,94 €	217 795,78€
* Dont intérêts	97 819€	74 924 €		44 699,28 €	45 544,65€

D. Les projets et les travaux

Le budget prévisionnel de travaux, 2020 présente un investissement de 109,95 € pour un abonné CAESM (60 100 abonnés).

Objet de l'opération	montant au budget CAESM Exercice 2020
ETUDES	912 979,28 €
TRAVAUX	2 806 148,50 €
Génie civil	1 208 009,60 €
Renouvellement de réseaux	
Renforcement de réseaux	1 598 138,90 €
Dévoisement de canalisations	1 035 000,00 €
Raccordements réseaux	200 000,00 €
AUTRES	2 888 568,00 €
Equipements	2 246 000,00 €
Travaux spécifiques (ponts..)	600 000,00 €
Divers	42 568,00 €
Prévisions 2020	<u>6 607 695,78 €</u>

E. Le programme pluriannuel de travaux

Non communiqué au moment du présent rapport.

V. Les actions de solidarité et de coopération décentralisée P109.0

Même lorsque le service ne mène aucune action, cet item est à renseigner de façon obligatoire (décret du 2 mai 2007).

A. Abandons de créances et fonds de solidarité (source SME)

	Montant des abandons de créance (HT) au titre du FSL	Montant du versement au fonds de solidarité (€ HT/m3 facturé)
2015		0,0018€/m ³
2016	8 733€	0,0016€/m ³
2017	4 021€	0,0005€/m ³
2018	20 905€	0,0024€/m ³
2019	10 625€	0,0012€/m ³

B. La coopération décentralisée

Le rapport annuel doit décrire les opérations de coopération décentralisée conduite en application de l'article L.1115-1-1 du code général des collectivités territoriales (CGCT).

Pour cet item, certaines collectivités ont mis en place un indicateur, « le coût au m³ de solidarité ». Il s'agit du total des montants annuels (fonds de solidarité, abandons de créances, coopération décentralisée) divisé par le nombre de m³ (volume comptabilisé).

L'ESPACE SUD n'a pas mené d'action de coopération internationale.

RÉCAPITULATIF DES INDICATEURS DU SERVICE DE L'EAU

Code	Indicateurs descriptifs et de performance	unité	Exercices			Variation N/N-1
			2017	2018	2019	
D101.0	Nombre d'habitants desservis	hab	121 133	119 455*	117 986	-1,23%
D102.0	Prix TTC du service au m ³ pour 120 m ³ au 1er janvier N+1	€/m ³	2,77	2,76	2,58	-6,52%
D151.0	Délai maximal d'ouverture des branchements pour les nouveaux abonnés défini par le service	j ouvrable	1	1	1	-
P101.1	Conformité microbiologique de l'eau au robinet	%	100	100	100	-
P102.1	Conformité physico-chimique de l'eau du robinet	%	100	100	99,4	-0,60%
P103.2B	Connaissance et gestion patrimoniale des réseaux d'eau potable	Points	95	95	105	10,53%
P104.3	Rendement du réseau de distribution	%	85	80,9	80,15	-0,92%
P105.3	Volumes non comptés	m ³ /km/j	6,6	6,6	6,78	2,65%
P106.3	Pertes en réseau	m ³ /km/j	4,9	6,2	6,44	3,73%
P107.2	Renouvellement des réseaux d'eau potable	%	0	0,46	0,25	-45,65%
P108.3	Protection de la ressource en eau	%	80	80	80	-
P109.0	Montant des actions de solidarité	€/m ³	0	0,0024	0,0012	-50,00%
P151.1	Fréquence des interruption de service non programmées	nb/1000ab	6,19	7,93	8,47	6,36%
P152.1	Respect du délai contractuel de branchement des nouveaux abonnés	%	100	100	100	-
P153.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	an	NC	0,64	0,6	-6,25%
P154.0	Taux d'impayés sur les factures d'eau	%	4,4	5,8	6,58	13,45%
P155.1	Taux de réclamations	nb/1000ab	1,48	0,86	0,96	11,63%

* Pour l'année 2018, le nombre d'habitants desservis a été revu et corrigé.

ANNEXES

Programme pluriannuel de travaux

Qualité de l'eau du robinet A.R.S

Population INSEE

Extrait délibération

Programme pluriannuel de travaux

Non communiqué au moment du présent rapport

Qualité de l'eau du robinet A.R.S



L'eau qui arrive à votre robinet provient principalement des Rivières Blanche et Lézarde et en appoint de la Rivière Capot. En période de sécheresse, les deux forages de Rivière Blanche assurent un apport complémentaire de la ressource en eau. La procédure réglementaire de protection des captages des Rivières Blanche et Lézarde est achevée, tandis que celle de la Rivière Capot et des Forages de Rivière Blanche est engagée. Cette eau est traitée par les stations de Rivière Blanche, Directoire et Vivé (décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2019, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 34 au niveau des captages,
- 113 au niveau de l'installation de traitement,
- 67 directement au robinet.

Les analyses effectuées pour le contrôle sanitaire des eaux sont réalisées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé [le Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique (chargé notamment des analyses concernant la bactériologie, les analyses physicochimiques et les métaux), le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme (chargé notamment des analyses concernant les pesticides, micropolluants et toxiques), le Laboratoire Eichrom à Bruz (chargé des analyses concernant la radioactivité)]. Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2019 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour la quasi totalité des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées, à l'exception de l'aluminium, pour lequel des dépassements ponctuels ont été constatés.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2019, 100% des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2019 était de 0,48 mg/L.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; en 2019, la moyenne calculée était de 3,38 mg/L.

Les trihalométhanes (THM):

Les THM sont issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. La valeur réglementaire de 100 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. La moyenne de 21 µg/L calculée en 2019 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.

Les bromates :

Les bromates se forment à partir des impuretés présentes dans les préparations de chlore utilisées pour la désinfection. La valeur réglementaire de 10 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. En 2019, la moyenne calculée était de 0,12 µg/L et 100% des résultats ont respecté la norme sanitaire.

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. La moyenne calculée en 2019 était de 87 µg/L et plus de 91% des résultats ont respecté la valeur guide. Quatre dépassements de la norme fixée pour l'aluminium ont été relevés. Ces dépassements ponctuels ont justifié la mise en place d'actions complémentaires afin de rétablir la qualité de l'eau.

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. Deux molécules [Chlordécone (insecticide), HCH bêta (insecticide)] ont été mises en évidence sur la rivière Capot. Une détection de Chlordécone a été mise en évidence dans le cadre de l'étude complémentaire de recherche de pesticides au robinet du consommateur*, menée en complément du contrôle sanitaire en 2019. Toutefois, la norme sanitaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet.

Conseils pratiques :

- ◆ Consommer l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson ou les usages alimentaires.
- ◆ Ne pas consommer l'eau, lorsque la couleur, la saveur ou l'odeur, est inhabituelle. Laisser couler l'eau quelques minutes. Si le phénomène persiste signalez-le à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).
- ◆ Après quelques jours d'absence, utiliser le premier jet pour des usages domestiques. Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer.
- ◆ Lors de période de sécheresse, limiter autant que possible les usages d'eau, afin d'économiser la ressource en eau. Respecter les mesures préconisées dans l'arrêté préfectoral sécheresse.

Pour en savoir plus :

Les résultats détaillés sont consultables à la mairie de votre domicile ou sur internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Pour le réseau « Sud Caraïbe » vos interlocuteurs sont :

Le maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique (C.A.E.S.M.)
L'exploitant : Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)

Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 – Fax : 0596 60 60 12 –
Messagerie : ars-martinique-cellule-eau@ars.sante.fr

* Les résultats de l'étude pesticides au robinet du consommateur : <https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1>



L'eau qui arrive à votre robinet provient principalement de la Rivière Blanche, de la Rivière Lézarde et en appoint de la Rivière Capot. En période de sécheresse, un appoint complémentaire de la ressource en eau est assuré par les forages de Rivière Blanche. La procédure réglementaire de protection des captages des Rivières Blanche et Lézarde est achevée, tandis que celle de la Rivière Capot et des Forages de Rivière Blanche est engagée. Cette eau est traitée par les stations de Directoire, Rivière Blanche et Vivé (décantation, charbon actif, ultrafiltration et désinfection).

L'eau est régulièrement contrôlée. En 2019, des contrôles ont été réalisés pour s'assurer de la potabilité de l'eau délivrée sur votre réseau :

- 34 au niveau des captages,
- 113 au niveau de l'installation de traitement,
- 65 directement au robinet.

Les analyses effectuées pour le contrôle sanitaire des eaux sont réalisées par des laboratoires agréés par le Ministère de la Santé [le Laboratoire Territorial d'Analyses de Martinique (chargé notamment des analyses concernant la bactériologie, les analyses physicochimiques et les métaux), le Laboratoire Départemental d'Analyses de la Drôme (chargé notamment des analyses concernant les pesticides, micropolluants et toxiques), le Laboratoire Eichrom à Bruz (chargé des analyses concernant la radioactivité)]. Les résultats de ces analyses sont interprétés par l'Agence Régionale de Santé et sont comparés à des seuils réglementaires définis par le Code de Santé Publique.

L'eau délivrée en 2019 sur votre réseau était de très bonne qualité bactériologique. Les normes réglementaires ont toujours été respectées pour la quasi totalité des substances chimiques indésirables (nitrate, fluor,...) et toxiques (pesticides, hydrocarbures,...) recherchées, à l'exception de l'aluminium, pour lequel des dépassements ponctuels ont été constatés.

Qualité bactériologique :

Elle s'évalue par la recherche de germes témoins de contamination fécale. En 2019, 100% des résultats des contrôles étaient conformes aux normes en vigueur.

Teneur en chlore :

Le chlore est utilisé pour désinfecter l'eau; sa présence en quantité modérée constitue une protection contre les germes. En revanche, trop de chlore (> 0,6 mg/L) peut donner un goût et une odeur désagréables. La teneur moyenne calculée en 2019 était de 0,49 mg/L.

Les nitrates :

Présents naturellement dans les eaux en faibles quantités, les nitrates peuvent également provenir d'apports d'engrais non maîtrisés. La valeur réglementaire de 50 mg/L n'a jamais été dépassée; en 2019, la moyenne calculée était de 6,72 mg/L.

Les trihalométhanes (THM):

Les THM sont issus de la réaction de la matière organique avec le chlore. La valeur réglementaire de 100 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. La moyenne de 26,65 µg/L calculée en 2019 est conforme à la valeur limite réglementaire de 100 µg/L.

Les bromates :

Les bromates se forment à partir des impuretés présentes dans les préparations de chlore utilisées pour la désinfection. La valeur réglementaire de 10 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effets sur la santé. En 2019, la moyenne calculée était de 0,24 µg/L et 100% des résultats ont respecté la norme sanitaire.

L'aluminium :

L'aluminium est naturellement présent dans les eaux, mais est également utilisé pour faciliter la filtration des matières en suspension. Le dépassement de la valeur réglementaire (valeur guide) de 200 µg/L traduit un défaut dans le traitement ou l'exploitation du réseau. La moyenne calculée en 2019 était de 145 µg/L et plus de 87% des résultats ont respecté la valeur guide. Dix dépassements de la norme fixée pour l'aluminium ont été relevés. Ces dépassements ponctuels ont justifié la mise en place d'actions complémentaires afin de rétablir la qualité de l'eau.

Les pesticides :

Leur présence dans l'eau provient d'une mauvaise maîtrise des traitements agricoles, domestiques et de voiries. La valeur réglementaire de 0,1 µg/L est retenue comme n'entraînant pas d'effet sur la santé. Les concentrations en pesticides peuvent être réduites selon divers procédés : ultrafiltration au charbon actif lorsque le captage est fortement contaminé par des polluants, ou par mélanges d'eaux indemnes de contaminations. Deux molécules [Chlordécone (insecticide), HCH bêta (insecticide)] ont été mises en évidence sur la rivière Capot. Une détection de Chlordécone a été mise en évidence dans le cadre de l'étude de recherche de pesticides au robinet du consommateur*, menée en complément du contrôle sanitaire en 2019. Toutefois, la norme sanitaire de 0,1 µg/L a toujours été respectée au robinet.

Conseils pratiques :

- ◆ Consommer l'eau du réseau d'eau froide pour la boisson ou les usages alimentaires.
- ◆ Ne pas consommer l'eau, lorsque la couleur, la saveur ou l'odeur, est inhabituelle. Laisser couler l'eau quelques minutes. Si le phénomène persiste signalez-le à la Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.).
- ◆ Après quelques jours d'absence, utiliser le premier jet pour des usages domestiques. Laisser couler l'eau quelques minutes avant de la consommer.
- ◆ Lors de période de sécheresse, limiter autant que possible les usages d'eau, afin d'économiser la ressource en eau. Respecter les mesures préconisées dans l'arrêté préfectoral sécheresse.

Pour en savoir plus :

Les résultats détaillés sont consultables à la mairie de votre domicile ou sur internet : www.eaupotable.sante.gouv.fr

Pour le réseau « Sud Atlantique » vos interlocuteurs sont :

Le maître d'ouvrage : Communauté d'Agglomération de l'Espace Sud de la Martinique (C.A.E.S.M.)

L'exploitant : Société Martiniquaise des Eaux (S.M.E.)

Agence Régionale de Santé de Martinique - Tél : 05 96 39 42 43 – Fax : 05 96 60 60 12 –

Messagerie : ars-martinique-cellule-eau@ars.sante.fr

* Les résultats de l'étude pesticides au robinet du consommateur : <https://www.martinique.ars.sante.fr/eau-potable-1>

Population INSEE

972 - DEPARTEMENT DE LA MARTINIQUE

Tableau 2 - Populations légales des communes en vigueur à compter du 1^{er} janvier 2020 - date de référence statistique : 1^{er} janvier 2017

CODE			COMMUNES	Population totale	Population municipale	Population comptée à part
Arrondissement	Carton	Commune				
a	b	c	d	e = f + g	f	g
2	201	L' Ajoupa-Bouillon		1 907	1 874	33
3	202	Les Anses-d'Arlet		3 640	3 587	53
2	203	Basse-Pointe		3 071	3 028	45
4	234	Bellefontaine		1 828	1 721	107
4	204	Le Carbet		3 583	3 535	48
4	205	Case-Pilote		4 523	4 454	69
3	206	Le Diamant		5 716	5 642	74
3	207	Ducos		17 657	17 387	290
4	208	Fonds-Saint-Denis		742	730	12
1	209	FORT-DE-FRANCE		81 006	80 041	965
3	210	Le François		17 262	16 949	313
2	211	Grand'Rivière		731	721	10
2	212	Gros-Morne		9 948	9 889	79
1	213	Le Lamentin		40 471	39 809	662
2	214	Le Lorrain		6 955	6 878	77
2	215	Macouba		1 083	1 074	9
2	216	Le Marigot		3 229	3 196	33
3	217	LE MARIN		8 937	8 791	146
4	218	Le Morne-Rouge		5 174	5 114	60
4	233	Le Morne-Vert		1 860	1 834	26
4	219	Le Prêcheur		1 328	1 304	24
3	220	Rivière-Pilote		12 067	11 935	132
3	221	Rivière-Salée		12 387	12 188	219
2	222	Le Robert		22 928	22 719	209
3	223	Saint-Esprit		9 520	9 432	88
1	224	Saint-Joseph		16 460	16 232	228
4	225	SAINT-PIERRE		4 178	4 123	55
3	226	Sainte-Anne		4 356	4 298	58
3	227	Sainte-Luce		10 037	9 816	221
2	228	Sainte-Marie		16 082	15 932	150
1	229	Schoelcher		20 222	19 997	225
2	230	LA TRINITÉ		12 416	12 243	173
3	231	Les Trois-Îlets		7 466	7 339	127
3	232	Le Vauclin		8 941	8 844	97
TOTAL DU DEPARTEMENT				377 711	372 594	

EXTRAIT DE LA DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

Accusé de réception en préfecture
972-259720035-20150331-11-2015-DE
Date de télétransmission : 10/04/2015
Date de réception préfecture : 10/04/2015



SYNDICAT INTERCOMMUNAL DU CENTRE ET DU SUD DE LA MARTINIQUE

**Extrait du Procès-verbal des délibérations du Comité Syndical
Séance du 31 mars 2015**

Délibération n°11/2015 relative à la grille tarifaire de la part syndicale Eau Potable

L'an deux mil quinze et le mardi trente et un mars, à quinze heures précises, se sont réunis les délégués élus par les conseils municipaux des Communes membres du SICSIM dans la salle des délibérations sur convocation du Président conformément aux articles L.2121-7 et suivants (section 4) du Code Général des Collectivités Territoriales pour en délibérer.

Président de séance :
Monsieur Gilbert EUSTACHE

Secrétaire de séance :
Madame Muguette NICAR

Date de la convocation :
25.03.2015

PRESENTS :

Mickaël CHARMET	Gilbert EUSTACHE
Alex ROC	Paulette SOUTARSON
Fred JEAN-JOSEPH	Fortuné ROSETTE
Victor CESAR	Félix FONTAINE
Guy-Albert BERNADINE	Muguette NICAR
Patrice MARIE-MAGDELEINE	Maryse RANGOLY
Alain THEODOSE	Jules DERIC
Jocelyn ALCINDOR	Erick PIGNOL
Joël RIGA	Léo TICAL
Raymonde VIGON	Carole BOULET
Albany JEAN-GILLES	Charles-Omer PIERRE-LOUIS

ABSENTS EXCUSES :

Yvonne TRITZ – Jocelyn GERME – Victor LOUIS-REGIS

ABSENTS :

Raymond DE LAVAL – Thierry AMBROISE
Arnaud RENE-CORAIL

Accusé de réception en préfecture
972-259720035-20150331-11-2015-DE
Date de télétransmission : 10/04/2015
Date de réception préfecture : 10/04/2015

PROCURATION :

Monsieur Victor LOUIS-REGIS à Monsieur Félix FONTAINE

ASSISTANTES :

Marie-Dominique DAUDE TRESORIERE
Arlette EGA TRESORIERE-ADJOINTE

POUR LE SICSM :

Robert LIBER	DIRECTEUR GENERAL DES SERVICES
Dalila SANDOT	DIRECTRICE GENERALE ADJOINTE
Jean-Paul CHEMIR	COLLABORATEUR DE CABINET
André FERREOL	RESPONSABLE DE LA DIRECTION EAU POTABLE ET ASSAINISSEMENT NON COLLECTIF
Mylène GLONDU	RESPONSABLE DE LA DIRECTION RESSOURCES
Frédéric L'ETANG	RESPONSABLE DE LA DIRECTION ASSAINISSEMENT COLLECTIF ET SIG
Delphine DEVONIN	RESPONSABLE DU SERVICE SECRETERIAT GENERAL
Marie-Georges DRONNIER	RESPONSABLE EXECUTION BUDGETAIRE
Corinne EDMOND	ASSISTANTE DE LA DIRECTION JURIDIQUE, PATRIMOINE ET DSP

Les présents forment la majorité des membres en exercice, le Comité étant composé de vingt-huit membres.

La séance est ouverte sous la présidence de Monsieur Gilbert EUSTACHE.

Est désigné comme secrétaire de séance par le Comité, à l'unanimité, Madame Muguette NICAR.

Le Comité Syndical,

- Vu la loi 82/213 du 2 mars 1982 relative aux droits et libertés des Communes, Départements et Régions ;
- Vu la loi 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;
- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L 5211-1 et suivants, L 2122-22 ;
- Vu l'arrêté du 17 août 1999 relatif à l'instruction budgétaire et comptable des Collectivités locales ;
- Vu l'instruction budgétaire et comptable M 49 des services publics locaux de distribution d'Eau et d'Assainissement ;
- Vu l'avis favorable de la Commission Finances du 18 mars 2015 ;
- Vu l'avis favorable du Bureau du 25 mars 2015 ;

Accusé de réception en préfecture
972-259720035-20150331-11-2015-DE
Date de télétransmission : 10/04/2015
Date de réception préfecture : 10/04/2015

Entendu le rapport du Président :

Le nouveau contrat de Délégation de Service Public de production, d'approvisionnement et de distribution d'Eau Potable, entre en vigueur le 1^{er} avril 2015. Il vous est proposé la nouvelle grille tarifaire suivante :

conso par semestre		Tarifs Eau potable 1er janvier 2014			Tarifs Eau potable nouveau contrat		
Entre (en m ³)	Et (en m ³)	PART SYNDICALE	part délégataire	TOTAL	PART SYNDICALE	part délégataire	TOTAL
0	25	0,6083	1,2614	1,8697	0,6083	1,070	1,678
25	50	0,6083	1,6818	2,2901	0,6083	1,500	2,1083
50	3 000	0,6403	1,6818	2,3221	0,6403	1,500	2,1403
3 000	6 000	0,6075	1,6033	2,2108	0,6075	1,500	2,1075
6 000	12 000	0,6075	1,1452	1,7527	0,2527	1,500	1,7527
12 000	24 000	0,9721	1,1452	2,1173	0,6173	1,500	2,117
24 000	infini	1,239	0,6871	1,9261	0,4261	1,500	1,9261

Montant selon conso HT/semestre	01/01/2014	Nouveau contrat	Ecart en €/semestre	Ecart en €/m ³
25	47	42	- 5	- 0,19
50	104	95	- 9	- 0,19
100	220	202	- 18	- 0,18
150	336	309	- 28	- 0,18
3 000	6 954	6 409	- 546	- 0,18
6 000	13 587	12 731	- 856	- 0,14
12 000	24 103	23 247	- 856	- 0,07
24 000	49 510	48 655	- 856	- 0,04
50 000	99 589	98 733	- 856	- 0,02

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

DECIDE

ARTICLE 1 :

D'ADOPTER la grille tarifaire de la part syndicale Eau Potable qui suit à compter du 1^{er} avril 2015 :

CONSOMMATION PAR SEMESTRE		PART SYNDICALE EN EUROS
Entre (en m3)	Et (en m3)	
0	25	0,6083
25	50	0,6083
50	3000	0,6403
3000	6000	0,6075
6000	12000	0,2527
12000	24000	0,6173
24000	INFINI	0,4261

Accusé de réception en préfecture
972-259720035-20150331-11-2015-DE
Date de télétransmission : 10/04/2015
Date de réception préfecture : 10/04/2015

ARTICLE 2 :

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours devant le Tribunal Administratif de Fort-de-France dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par les services du contrôle de légalité.

ARTICLE 3 :

Monsieur le Directeur Général des Services, Madame la Trésorière Principale, comptable du SICSM, sont chacun en ce qui le concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération qui sera transmise à la Sous-Préfecture du Marin, inscrite au registre des actes administratifs et publiée.

Nombre de membres en exercice	28
Nombre de présents	22
Nombre de procurations	01
Nombre de suffrages exprimés	23
VOTE	Pour : 23 Contre : 00 Abstention : 00
Date de la convocation	25.03.2015

Publié le

Fait à RIVIERE-SALEE,
Le 10 AVR. 2015


Président du SICSM
CHRISS EUSTACHE